



Entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires Locales. (CAPL).

Cette instance, élue pour 4 ans, à compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel: titularisation, mutation, promotion et évaluation professionnelle notamment. Pour être défendus, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services. D'autant plus qu'avec la réforme des règles de mutation et l'affectation nationale au département, les CAP locales seront le seul rempart aux décisions prises par la direction locale.

Qui sont les candidats F.O.-DGFIP ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances publiques.

De nouveaux militants motivés pour faire respecter les droits de tous les agents.

Des élus sortants qui ont l'expérience des règles de gestion et qui ont à cœur de défendre nos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En effet, parce qu'ils militent au sein d'une organisation libre et indépendante, ils sont porteurs des seules demandes des personnels et entendent tout mettre en œuvre pour défendre vos intérêts et obtenir satisfaction.

En votant pour les candidats F.O.-DGFIP, vous voterez pour des femmes et des hommes libres dans

un syndicat libre. Vous voterez pour un syndicat qui reste résolument un syndicat.

En votant F.O.-DGFIP, vous désignerez des représentants qui préparent leurs dossiers et démontrent le bien fondé des revendications par des arguments construits et percutants.

Au cours du mandat qui s'achève, les règles de gestion ont été profondément modifiées.

Vos élus F.O.-DGFIP en CAP ont défendu dans toutes les instances et toutes les catégories les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents de notre Direction.

F.O.-DGFIP dénonce les décisions du Directeur Général de modifier unilatéralement les règles de mutations pénalisant ainsi les agents.

F.O.-DGFIP dénonce également les fusions de RAN qui réduisent les possibilités d'affectation les plus fines possibles ainsi que le nombre croissant d'affectations ALD et demande leur suppression.

F.O.-DGFIP exige notamment :

- > au moins deux vrais mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- > pour les agents en situation de priorité, une affectation en CAPN sur la base de l'ancienneté de la demande, sans avis ou condition restrictive ;
- > le droit au retour, c'est à dire que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel « égalité professionnelle femmes-hommes » ;

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



NOS DIFFÉRENCES
FONT LA DIFFÉRENCE



> que tous les agents en situation prioritaire soient mutés dans le département demandé et affectés sur un poste fixe, dans la commune sur laquelle s'exerce la priorité ;

> que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

LISTE DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°3 – AGENTS ADMINISTRATIFS

1	MASSON Véronique	AAP1	LE PUY – trésorerie CAYRES
2	TALAVERA Hervé	AAP	LE PUY – CRAPONNE SUR ARZON
3			
4			
5			
6			
7			
8			

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°2 – CONTRÔLEURS

1	LIMAGNE Jocelyne	CP	LE PUY - SIE
2	PORTAL Nathalie	CP	LE PUY - DDFIP
3	GAGNE Robert	C1	LE PUY – trésorerie LE PUY VILLE
4	BOUCHET Franck	C1	LE PUY - DDFIP
5	VEYSSEYRE Karine	C2	LE PUY – CRAPONNE SUR ARZON
6	BENOIT Stéphanie	C2	LE PUY - SIP
7			
8			
9			
10			
11			
12			

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°1 – INSPECTEURS

1	PAYRARD Jean-Louis	IFIP	LE PUY - DDFIP
2	JOBLET Julien	IFIP	LE PUY - SPFE
3	THOMAS Marie	IFIP	LE PUY - PCE
4	FARGIER Augusta	IFIP	LE PUY - DDFIP
5			
6			
7			
8			

Je vote
TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018



NOS DIFFÉRENCES
FONT LA DIFFÉRENCE

